

MAIRIE de GLAND

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Du 6 mars 2025.

Etaient présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Était excusé :

Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

- Ouverture de séance : 18h34.-

Mme Stéphanie CLEREN est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Mr Jean-François BOUVET.

Le quorum (6) étant atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement.

Avant de commencer, Mr Le Maire demande au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Report de la délibération portant sur la modification du poste de secrétaire de mairie au prochain conseil municipal.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 10

Contre : 1

- Ajout d'une délibération concernant la Convention de groupement de commandes « assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances » de la CARCT.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 10

Abstention : 1

Approbation du Procès-verbal du conseil municipal du 06/12/2024 : 1 abstention.

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Convention de groupement de commandes « assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances » de la CARCT.
- Approbation du document d'aménagement de la forêt communale de Gland pour la période 2025/2044.
- Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) 2024/2026 – Convention de délégation de compétence – Reconduction.
- Rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT).
- Rapport de la CLECT dans le cadre du transfert de deux équipements touristiques : l'aire d'accueil des camping-cars et la halte fluviale ainsi que le conservatoire de musique de la ville de Château-Thierry.

- Désignation d'un délégué élu pour le CNAS.
- Autorisation pour Monsieur le Maire de signer des conventions d'études de l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) et du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).
- Révision des tarifs de location du Foyer Rural pour les particuliers et les associations.

Informations diverses :

- Site Internet de la mairie.
- Point suite à la réunion participative du 17/01/2025.
- Point sur la Commission Travaux - Voies - Chemins – Eclairage – Bois du 14/02/2025.
- Point sur la Commission Cadre de Vie du 10/02/2025.
- Point sur la réunion de la Gestion des Incivilités du 21/01/2025.
- Proposition d'adhésion des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.

Questions diverses

Délibérations :

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant l'adhésion de la commune à la Convention de groupement de commandes « assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances » de la CARCT.

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique, la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry souhaite constituer un groupement de commandes ayant pour objet : l'Assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances.

Le groupement de commandes est ouvert aux 87 communes membres de la communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, membre du groupement, est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.

Conformément au Code de la Commande Publique, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de ce groupement.

DECIDE d'adhérer, à ce groupement de commandes.

AUTORISE Madame / Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 10

Abstention : 1

- Suite à la présentation du document d'aménagement de la forêt communale de Gland pour la période 2025/2044 par les représentants de l'ONF, Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération approuvant cet aménagement (voir document en annexe).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant la reconduction de la convention de délégation de compétence de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) pour la période 2024/2026.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Mr Jean-François BOUVET présente le rapport d'activités 2023 de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry (voir document en annexe) et propose au Conseil Municipal une délibération validant ce rapport.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Mr Jean-François BOUVET présente au Conseil Municipal le rapport de la CLECT (voir document en pièce jointe) dans le cadre du transfert de deux équipements touristiques : l'aire d'accueil des camping-cars et la halte fluviale ainsi que le conservatoire de musique de la ville de Château-Thierry, et propose un projet de délibération validant ce rapport.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 10

Abstention : 1

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération concernant la désignation d'un délégué élu pour le CNAS (Comité National d'Action Sociale).
La commune de Gland adhère au CNAS pour ses agents, ce afin de leur apporter certains avantages, tant dans leur vie professionnelle que personnelle.
Le CNAS demande aux collectivités territoriales adhérentes 1 délégué agent (actuellement, la secrétaire de mairie) et 1 délégué élu.
A cet effet, Mme Murièle MARCHAND propose sa candidature pour être déléguée élue du CNAS.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération l'autorisant à signer des conventions d'études de l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) et du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

1 / Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal son projet auprès de l'ADICA, consistant à répertorier sur la commune les parcelles sans maître, parcelles dont la commune peut devenir propriétaire.

Pour effectuer cette mission, l'ADICA propose une convention à un tarif de 1 050.00 €.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

2 / Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il souhaite solliciter le CAUE pour une étude de réaménagement de la Place de la mairie.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 10

Contre : 1

- Mr Jean-François BOUVET propose au conseil municipal un projet de délibération pour la révision des tarifs de location du Foyer Rural pour les particuliers et les associations.
En effet, ces tarifs n'ont pas été remis à jour depuis 2022, ce malgré l'inflation.
Ci-dessous, voici les tarifs proposés :

Tarifs foyer rural	
Glanois	
1/2 journée	85,00 €
Journée	170,00 €
WE	375,00 €
Extérieurs à la commune	
1/2 journée	125,00 €
Journée	250,00 €
WE	500,00 €
Particularités (MSA, SGV)	
1/2 journée	85,00 €
Forfait annuel yoga / gymnastique	
	300,00 €

Il est précisé que toutes les réservations faites avant cette révision conserveront les anciens tarifs. Il faudra également mettre en place des conventions pour le yoga (remise à jour du tarif annuel) et la gymnastique (aucune convention établie à ce jour). Il est également décidé qu'aucun tarif préférentiel ne sera établi (pour les associations extérieures à la commune, par exemple).

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Informations diverses :

- Site Internet de la mairie.

Le Site Internet a beaucoup avancé mais certaines modifications sont souhaitées. C'est pourquoi un RDV avec le prestataire est fixé le 12/03/2025

- Point suite à la réunion participative du 17/01/2025 – rapporteur : Murièle MARCHAND.

La commune de Gland a organisé une réunion participative le 17 janvier 2025 à 18h30 afin d'inviter les habitants à exprimer leurs doléances et faire part de leurs souhaits.

Voici les points abordés lors de cette réunion :

- Retirer la poubelle située près de la benne à verre afin d'éviter les dépôts d'encombrants à cet endroit.
- Enlever la végétation autour de la Croix de Jeanne d'Arc et mettre des plantes moins invasives.
- Installer plus de bancs dans la commune pour les promeneurs.
- Œuvrer pour d'avantage de transports en commun, pourquoi pas en écrivant ou en demandant un RDV à la CARCT avec d'autres communes concernées.
- Problèmes d'inondation et de coulées de boue et de sable dans les caves de certaines habitations rue du Carrefour depuis les travaux réalisés en 2019 qui ont réhaussé la route.
- A cause de la chalarose, un champignon qui détruit les frênes, une coupe rase des bois a dû être effectuée.

Des arbres sont réintroduits à leur place.

Certains habitants demandent que nous laissions des espaces herbés ou cela est possible afin d'abriter la petite faune.

- Le projet de la Véloroute est retardé car sa largeur de 3.50 mètres (dont 1 mètre pour les piétons) implique un empiètement sur certaines parcelles privées et semble gênante pour le passage des engins agricoles qui empruntent actuellement ce trajet.

- Certains habitants proposent de planter des arbres d'alignement le long de la rue de Château-Thierry.
- Il s'agit d'une Route Départementale.
- Si ce projet est retenu, la mairie devra donc préalablement obtenir l'accord du Département.
- Les arbres de la Place de la mairie sont à remplacer car ils sont creux.
- Leur nouvel emplacement sera préalablement étudié afin d'optimiser les places de stationnement.
- Concernant les problèmes de vitesse excessive des véhicules sur la Route Départementale qui traverse le village, plusieurs suggestions ont été faites :
 - Dévoiements de chaussée, ce qui permettrait également la création de places de stationnement.
 - Mettre des priorités à droite au niveau des intersections ou des STOP sur la route principale.
 - Investir dans un radar.
- Pour information, la mairie est en contact avec le fournisseur du feu récompense en panne (situé côté Brasles) afin qu'une remise en service soit effectuée dès que possible.
- Malheureusement, le dépôt en déchetterie étant payant pour les entreprises, le système a été détourné par certaines d'entre elles.
- D'une part, ces entreprises facturaient les particuliers pour l'enlèvement des déchets et d'autre part, elles leur demandaient leur carte de déchetterie.
- Ainsi, elles pouvaient déposer les déchets sans être facturés alors qu'elles avaient elles-mêmes facturé leurs clients pour cela.
- Afin de limiter ces dérives, les passages à la déchetterie pour les particuliers seront bientôt limités et deviendront donc payants au-delà d'un certain seuil.
- Pour plus d'informations, il faudra s'adresser au Service Déchets de la CARCT.
- 6 Rue du Carrefour, la construction de 5 studios est en cours, ce qui posera certainement des soucis de stationnement prochainement. La mairie va étudier ce dossier de manière plus approfondie.
 - Lorsque nous souhaitons repeindre la façade de notre habitation, nous devons effectuer une déclaration préalable de travaux et attendre l'acceptation de la Direction Départementale des Territoires.
 - Il semble qu'une personne du village envoie des lettres anonymes.
- Plusieurs habitants se plaignent d'en avoir reçu.
- Dans ces lettres, il est question de dénonciation.
- L'équipe municipale rappelle que le dialogue est primordial pour la résolution de conflits.
- Il faut favoriser les échanges et la convivialité dans le village grâce aux actions du Foyer Rural.
- Pour mettre en place de tels événements, le Foyer Rural manque de bras et a grandement besoin de bénévoles.
- Le Conseil Municipal a également fait part aux habitants de ses projets pour 2025 :
- Mise en place d'éclairage public Chemin des Olivettes.
 - Remplacement des candélabres et éclairage LED Résidence Les Grèves.
 - Eclairage LED Rue de Rome et Rue du Carrefour.
 - Acquisition d'un véhicule communal et d'une remorque.
 - Installation d'un lave-vaisselle et remplacement des ouvrants du Foyer Rural.
 - Remplacement de la chaudière de la mairie.
 - Travaux dans le cimetière (caveau provisoire, stèle ancien combattant, pourtour des cavurnes).
 - Gravillonnage Rue de Champillon.
 - Mise en place de caméras de surveillance.

- Point sur la Commission Travaux - Voies - Chemins – Eclairage – Bois du 14/02/2025 – rapporteur : Stéphanie CLEREN.

Présents : Stéphanie, Armand, Gérard, Florent, Jean-François

Absents : Aurélien

Invitée : Murièle

Extension chemin des olivettes reporté vers juin 2025

Rue du carrefour. rue de Rome et résidence des grèves reporté à l'année 2026.

Gravillonnage rue de Champillon en bicouche prévu pour avril -mai 2025.

Foyer rural : Changement des ouvrants / Repeindre la salle (peinture achetée) / Pose du lave-vaisselle lundi 3 mars 2025 / Réfection d'un mur en Ba 13 ...

Chaudière Mairie pose prévue en mars, commande passée auprès du plombier.

Travaux cimetière : Stèle des anciens combattants / Revoir entretien des cavurnes / Nettoyage du nouveau cimetière (location karcher thermique) + antimousse.

City stade : Tailler la haie (voir Michel).

Caméras de surveillance : Rendez-vous le 2 avril avec Mr Martin (gendarme).

Achat véhicule communal : Voir pour un véhicule gasoil ou essence à discuter ...

Etude pour refaire la place.

Prochaine réunion à programmer en mai.

Sujet omis lors de cette commission : le bétonnage du Chemin de Reims (entre la rue de Rome et la rue de Champillon). Les camions de collecte des déchets empruntent ce chemin. La commune pourrait éventuellement participer au financement de ces travaux, car c'est l'Association Foncière qui a été facturée de la totalité. Il faudra étudier cette question lors d'un prochain Conseil Municipal avec plus d'éléments, tels que la facture de l'AF.

- Point sur la Commission Cadre de Vie du 10/02/2025 – rapporteur : Stéphanie CLEREN.

Présents : Claudine, Bernadette, Stéphanie, Pascal, Sylvie, Florent, Jean-François.

Excusée : Murièle.

Foyer Rural : Enlever le panneau « Foyer Rural » / Nettoyer le mur au karcher / Contrôler la fissure, et faire le ravalement.

Plantation au niveau du Foyer Rural : CHOISYA TERNATA OU CHOISYA TERNATA AZTEE PEARL / SAUGES / PITTOSPORUM TOBIRA NANA / VOIR VIVACES ET GRAMINEES qui ne craignent pas le soleil / AGAPANTHUS ALBA / STIPAS à récupérer rue du carrefour / CLEMATITE ROUGE (Viticellia) + TREILLAGE.

PLANTATION CROIX DE JEANNE D'ARC, RUE CHAMPILLON : Symphorine / Bergenia (mis des deux côtés) / Weegelia rouge.

PLANTATION MONUMENTS AUX MORTS : Rosiers rouge.

RUE DU CARREFOUR : En remplacement des sauges jachère fleurie, rosiers grimpants.

Végétalisation des allées du cimetière : FLEURISSEMENT ESTIVAL COMME L'ANNEE DERNIERE / géranium rouge dipladenia.

Mise en place des décorations confectionnées par le passe-temps du lundi : TORTUES, GRENOUILLES ET CHAMPIGNONS seront placés sur la fontaine.

QUESTIONS DIVERSES : Remplacer les arbres de la place et la place Saint-Jean par des Pyrus Calleryana, en projet au niveau du manoir côté vignes.

Sujet ajouté lors du Conseil Municipal : prévoir des réserves d'eau pour les pots suspendus au pressoir.

- Point sur la réunion de la Gestion des Incivilités du 21/01/2025 – rapporteur : Murièle MARCHAND.

Désamorcer le conflit, Faciliter la communication, Rétablir la relation.

IDENTIFIER/ISOLER (SI PLUSIEURS) / ECOUTER.

VISION DU MONDE : A travers : filtre neurologique / les 5 sens / Filtre culture / Filtre personnel.

SYNCHRONISATION : Comprendre sans juger et adhérer à ce que l'on nous répète / Soyez le miroir de l'autre.

COMPORTEMENT : Attitude, distance, regard (regarder dans les yeux sans insistance pas

d'oppression).

VOIX : Ton timbre débit volume (pas de cri parler correctement).

MOTS : Respectueux, audible compréhensible / Si une personne crie, hurle ne pas répondre laisser la personne se calmer. Si la phrase commence par BAH (croyance on est convaincue).

CHACUN A SA VISION DE LA SITUATION : Croyance / Education.

ECOUTE : DEMONTRER SON INTERET.

Augmentation du rythme cardiaque, Augmentation de la pression artérielle, Augmentation de la respiration, Augmentation des tensions musculaires, Bouleversement hormonaux importants, Le stress de l'auteur, La situation et l'incertitude sur l'issue, La gestion de la situation, La présence des forces de l'ordre ou de tiers, Stress et pyramide de Maslow, Processus de décision affecté.

- Proposition d'adhésion des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne : Le Conseil Municipal refuse l'adhésion.

Questions diverses :

- Mr le Maire présente brièvement le CFU provisoire 2024, et indique que ce sujet sera abordé plus en détail lors du vote du budget.
- Un Conseiller Municipal indique avoir redirigé vers la mairie un administré souhaitant des renseignements quant à la réfection d'une partie de la route au niveau de la rue de Champillon..
- Mme Stéphanie CLEREN informe le Conseil Municipal de la mise en place d'animations pour les enfants du village avec le concours de l'agent communal chargée de l'accompagnement scolaire : 1 mercredi par mois, des activités manuelles seront organisées.

- Fin de séance : 21h53 -



DELIBERATION N° 01_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 6 mars à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Convention de groupement de commandes « assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances »/ Approbation

Vu les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique,

La Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry souhaite constituer un groupement de commandes ayant pour objet : l'Assistance à la préparation et à la passation des marchés d'assurances,

Le groupement de commandes est ouvert aux 87 communes membres de la communauté d'agglomération.

La Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, membre du groupement, est désignée comme coordonnateur du groupement de commandes

Conformément au Code de la Commande Publique, une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCEPTE les termes de la convention constitutive de ce groupement.

DECIDE d'adhérer, à ce groupement de commandes.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention constitutive de groupement de commandes annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 10

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous- Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 14/03/2025

et publication ou notification en date du : 17/03/2025





DELIBERATION N° 02_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 6 mars à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Aménagement de la forêt communale de Gland / période 2025-2044 / révision.

Le Maire invite le conseil à se prononcer sur la révision du projet d'aménagement de la forêt communale de **GLAND** établi par l'Office National des Forêts.

Le projet d'aménagement initial a été modifié suite à des coupes rases sanitaires d'environ 25 % de la forêt en 2019 dues à la chalarose du frêne.

Un intervenant de l'ONF expose les principaux objectifs de ce projet :

- 1 / Assurer la survie des plantations financées par le Plan de Relance par des travaux et l'amélioration des peuplements.
- 2 / Récolter les vieilles réserves déperissantes et les frênes touchés par la chalarose dans les anciens TSF, et régénérer ces peuplements par des trouées de régénération principalement par des enrichissements.
- 3 / Régénérer par plantation les surfaces constituées majoritairement en frêne.
- 4 / Reconstituer en peuplier les surfaces non régénérées à la suite des coupes rases sanitaires de frênes de 2019.

Le bilan financier sera globalement proche de l'équilibre. Les recettes de bois issues et les recettes de la chasse devraient permettre de compenser les dépenses en travaux sylvicoles.

La mobilisation de subvention, comme cela a été possible avec le Plan de relance et France 2030, sera recherchée pour aider à reconstituer la forêt et à l'adapter au changement climatique.

Où l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement proposé.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente
Délibération a été déposée
en Sous- Préfecture de Château-Thierry
au titre du contrôle de la légalité le : 20/03/2025
et publication ou notification en date du : 20/03/2025





DELIBERATION N° 03_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 6 mars à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) / Convention de délégation de compétence 2024-2026 /
Approbation

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), notamment son article 66 ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relatif à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 14 ;

Vu la note d'information du directeur général des collectivités locales (DGCL) du 28 décembre 2019 sur les dispositions de la loi n° 2019-1461 traitant des modalités d'exercice des compétences relative à l'eau, l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) et des indemnités des élus des syndicats ;

Vu l'article L.2226-1 du CGCT définissant la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines comme correspondant « à la collecte, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines » ;

Considérant que les délais pour la création d'un service communautaire pour la gestion d'eaux pluviales ne sont pas suffisants, et afin de donner le temps nécessaire à la Communauté d'Agglomération pour mettre en place une organisation pérenne, il est impératif d'assurer la continuité du service public ;

.../...

Considérant à cet égard que seules les communes sont en mesure de garantir cette temporaire au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération les actes matériels nécessaires à l'exercice des compétences transférées ;

Considérant que l'article L. 5216-7-1 du CGCT a notamment ouvert aux communautés d'agglomération la possibilité de déléguer, en tout ou parti, leurs compétences obligatoires relatives à l'eau, l'assainissement et/ou la GEPU, à une ou plusieurs de leurs communes membres ;

Considérant qu'une telle convention, annexe à la présente délibération, peut ainsi être conclue entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres aux fins de leur confier, pour son compte, la gestion courante du service eaux pluviales urbaines relevant de ses attributions dans l'attente de la mise en place d'une organisation pérenne ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération et ses Communes membres concernées se sont ainsi entendues afin de conclure une convention de délégation de compétence ;

Considérant que les dépenses effectuées pour le compte de la Communauté d'Agglomération par les Communes au titre de la convention, seront acquittées par les Communes puis remboursées, après établissement par la Communauté d'Agglomération d'un état des remboursements tenant compte des dépenses réellement engagées par la Commune concernée et, dans le cas des opérations d'investissement GEPU, des recettes perçues par la Commune et de la participation financière de la Commune concernée si celle-ci a choisi le mode dérogatoire de détermination des attributions de compensation GEPU ;

Considérant que la convention sera conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date d'effet le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la signature d'une convention de délégation de compétence de la CARCT vers les communes concernant la gestion des eaux pluviales urbaines pour 2024, 2025 et 2026.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous- Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 20/03/2025

et publication ou notification en date du : 20/03/2025





DELIBERATION N° 04_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 6 mars à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry

Vu l'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024DEL249 du Conseil communautaire en date du 14 novembre 2024 prenant acte du rapport d'activité 2023,

Considérant qu'un rapport d'activité accompagné du compte administratif doit être transmis chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre de l'établissement public de coopération intercommunale,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport retraçant l'activité de la Communauté d'Agglomération de l'année 2023.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREND ACTE du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de la Région de
2023, ci-annexé.

CHARGE le Maire de notifier cette délibération au Président de la Communauté d'Agglomération de la région de
Château-Thierry.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente
Délibération a été déposée
en Sous- Préfecture de Château-Thierry
au titre du contrôle de la légalité le : 20/03/2025
et publication ou notification en date du : 20/03/2025





DELIBERATION N° 05_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 6 mars à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

**Objet : : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
Evaluation des charges transférées à la Ville de Château-Thierry dans le cadre du transfert des deux équipements
touristiques : aire d'accueil des camping-cars et halte fluviale. Évaluation des charges transférées à la Communauté
d'Agglomération de la région de Château-Thierry dans le cadre du transfert du Conservatoire de Musique de la Ville
de Château-Thierry**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2020DEL150 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry du 20 juillet 2020 approuvant la création d'une commission locale d'Evaluation des charges transférées,

Vu la délibération n°2024DEL164 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry du 26 juin 2024 portant sur la composition de la CLECT,

Vu le rapport de la CLECT daté du 23 septembre 2024, ci-annexé, et transmis par le Président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées aux communes,

Considérant que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges et des compétences transférées à l'établissement public de coopération intercommunale,

.../...

Considérant que le rapport de la CLECT a pour finalité d'évaluer le montant des d'agglomération à la commune et par la commune à la Communauté d'agglomération,
Considérant que le rapport du 23 septembre 2024 a été approuvé à la majorité par les membres de la CLECT,
Considérant que le rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le Président de la CLECT,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le rapport de la CLECT « *Evaluation des charges transférées à la Ville de Château-Thierry dans le cadre du transfert des deux équipements touristiques : aire d'accueil des camping-cars et halte fluviale. Évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry dans le cadre du transfert du Conservatoire de Musique de la Ville de Château-Thierry* » tel que présenté en annexe.

CHARGE le Maire de notifier cette décision au Président de la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 10

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous- Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 20/03/2025

et publication ou notification en date du : 20/03/2025





DELIBERATION N° 06_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 6 mars à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Désignation d'un délégué représentant le collège des élus pour Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Commune de GLAND est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),

Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Madame Murièle MARCHAND comme déléguée représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité des présents et représentés.

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous-Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 20/03/2025

et publication ou notification en date du : 20/03/2025





**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 6 mars à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

**Objet : Opération n° ASS2025-028 / CONVENTION pour Une PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT
PONCTUEL A MAITRE D'OUVRAGE / Bien vacant et sans maître**

Concernant l'opération citée en objet, dont le contenu comprend les éléments suivants :

- La recherche des origines de propriété
- La mise en œuvre des recherches documentaires et prises de contact nécessaires à la qualification de l'état des biens et comprenant la production d'un rapport détaillé sur les étapes de procédure ainsi identifiée à mettre en œuvre
- L'aide à la mise en œuvre de la procédure identifiée pour incorporer les biens dans le domaine communal, comprenant la rédaction des documents afférents à savoir projet d'arrêté et de délibération, y compris la procédure de publicité foncière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le Maire à signer la convention de prestation avec l'ADICA portant sur une mission d'assistance relative à une procédure « bien vacant et sans maître » pour les parcelles cadastrées section AA numéros 107 et 111, section ZH numéro 107 et section ZI numéro 20 situées sur la commune de GLAND.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID: 002-210203287-20250324-07_2025-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Pour à l'unanimité de

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous- Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 24/03/2025

et publication ou notification en date du : 26/03/2025





DELIBERATION N° 08_2025 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de GLAND
Département de l'Aisne
Arrondissement et Canton
de Château-Thierry**

L'an deux mille vingt cinq
Le 6 mars à 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mr Jean-François BOUVET, Maire.

Date de convocation : 28/02/2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Présents :

Mmes : Bernadette LEGOUGE, Murièle MARCHAND, Claudine MALLET, Sylvie SCIANCALEPORE, Stéphanie CLEREN.

Mrs : Jean-François BOUVET, Gérard ASSAILLY, Claude SAN-MIGUEL, Aurélien GAUTHIER, Timothé METIVIER.

Absents excusés : Mr Armand BEAUFORT (pouvoir donné à Mr Claude SAN-MIGUEL).

Mme Stéphanie CLEREN a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'une convention d'étude au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aisne dans le cadre du projet de réaménagement de la Place de la Mairie

Mr le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune cotise au C.A.U.E. de l'Aisne.

La Place de la Mairie devant être réaménagée (arbres à retirer car dangereux, places de parking à créer ...), Mr le Maire souhaite faire appel au C.A.U.E afin qu'une étude en ce sens soit réalisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le Maire à solliciter le C.A.U.E. pour qu'une étude de faisabilité du réaménagement de la Place de la Mairie soit réalisée ;
- D'autoriser le Maire à signer une convention d'étude avec le C.A.U.E pour la mise en œuvre de ce projet.

Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le 26/03/2025

ID : 002-210203287-20250324-08_2025-DE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Pour : 10

Abstention : 1

Fait et délibéré en séance, aux jours, mois et an susdit, et ont signé avec Nous les Membres présents

Pour Copie Conforme :

Le Maire, Jean-François BOUVET

Le Maire certifie que la présente

Délibération a été déposée

en Sous- Préfecture de Château-Thierry

au titre du contrôle de la légalité le : 24/03/2025

et publication ou notification en date du : 26/03/2025

